



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DISRUPTION FUND MASTER

Part B (ISIN :FR001400C858)

Cet OPCVM est géré par QUADRILLE CAPITAL

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation sur les marchés actions internationaux, avec pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion, supérieure à son indice de référence MSCI World Total Net Return EUR sur la période d'investissement recommandée (supérieure à 5 ans).

Disruption Fund Master investit dans l'innovation technologique. Plus spécifiquement, le gérant identifie les secteurs d'activités économiques connaissant des ruptures technologiques et/ou structurelles, et investit dans les sociétés initiatrices et contributrices à ces ruptures. Il s'agit d'investir dans des sociétés qui développent et innovent dans de nouvelles technologies lorsque celles-ci trouvent leurs applications commerciales, et connaissent une phase d'adoption rapide. Une attention particulière est portée sur les adoptions dites de masse, aux effets réseaux importants et à la croissance organique. De manière générale, les ruptures technologiques sont celles qui donnent lieu à des nouveaux modèles économiques et/ou de nouveaux comportements sociaux.

Le fonds peut investir dans des titres de sociétés de tous secteurs bénéficiant de la croissance et des innovations technologiques créant un nouveau marché susceptible de concurrencer voire de remplacer les modèles économiques existants, de grande, moyenne ou petite capitalisation. Selon son analyse, le gérant recherche des sociétés leaders, à croissance rapide et au management visionnaire tout en prenant en compte les risques de durabilité et les caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« ESG ») dans le cadre de sa procédure de sélection. L'OPCVM ne poursuit pas un objectif d'investissement durable, il fait uniquement la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille actions du Fonds sera durablement supérieure à 90%.

Dans ce contexte, le Fonds met en place une gestion de conviction et rigoureuse selon les étapes de sélection suivantes :

- La première étape vise à identifier les secteurs et sous-secteurs économiques qui connaissent une rupture technologique et/ou structurelle ;
- Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion étudie ces ruptures et détermine de la création de valeur (« création de richesse ») des nouveaux modèles économiques et/ou de nouveaux comportements sociaux ainsi que de la durabilité et de la résilience de l'opportunité sectorielle.
- En troisième lieu, dans les secteurs retenus, le gérant identifie les sociétés qui participent et profitent de ces ruptures et qui en sont les leaders selon la société de gestion.
- En quatrième lieu, un filtrage extra-financier contraignant fondée sur des critères ESG est appliqué pour réduire l'univers d'investissement.

Quadrille Capital intègre l'analyse ESG (Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance) aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement. Dans cette démarche la gestion cherche à sélectionner les titres et émetteurs combinant un potentiel de croissance, de rentabilité et des caractéristiques ESG susceptibles d'augmenter l'endurance et la durabilité de son activité. Disruption Fund Master intègre de manière systématique les critères de durabilité à la gestion financière au travers d'une matrice d'analyse ESG propriétaire (la « Matrice »). La Matrice permet d'attribuer une note sur cent à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne dont les grands principes sont les suivants :

- Les critères d'Environnement, Social et de Gouvernance sont équipondérés ;
- La notation du portefeuille doit être supérieure à la note moyenne de l'univers de référence ;
- Chaque émetteur doit être au-dessus d'une note ESG minimale
- Application d'exclusions normatives et sectorielles
- Un malus est appliqué pour les controverses.

Des exemples ainsi que les limites de cette méthode sont précisés dans le Prospectus de l'OPCVM.

Le fonds sera exposé à tout moment principalement en direct :

- de 90% à 100% de l'actif net en actions des pays de l'OCDE de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisations ;
- jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions cotées de sociétés immatriculées dans des pays émergents hors OCDE (par exemple la Chine, l'Inde, les pays d'Amérique Latine).
- jusqu'à 10% de l'actif net maximum en ETN « Exchange Traded Note » ;
- jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises hors euro dont principalement le dollar US.

Pour accéder à ces marchés ou à des styles de gestion spécifiques, l'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, FIA de droit français et/ou de droit européens, ou fonds d'investissement de droit étranger ou Exchange Traded Funds (ETF). Ces OPC permettront également de gérer la trésorerie du fonds.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés de façon discrétionnaire à seule fin de couverture totale ou partielle du risque actions ou de change et/ou d'exposition au risque actions.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les revenus sont capitalisés.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées par SOCIETE GENERALE chaque jour de bourse ouvrable avant 10h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.) et des jours fériés en France. Un dispositif de plafonnement des rachats dit de gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de swing pricing peuvent être mis en œuvre par QUADRILLE Capital. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les gates et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible

à risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible			rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement l'exposition diversifiée aux marchés actions, au risque de taux, et de change.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le Fonds devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,20%
Frais de sortie	0%
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie)	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants *	1.70%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	7,5% de la performance du fonds au-delà de l'indicateur de référence (MSCI World Net Total Return EUR, dividendes nets réinvestis)

* Les « frais courants » se fondent sur les frais estimés à la date d'agrément. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance,
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La cristallisation de la commission de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvert de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

La commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Il est donc possible que le FCP rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, lorsque celui-ci affiche une surperformance sur la période d'observation retenue, alors même que la valeur liquidative du FCP affiche une performance négative sur l'exercice considéré.

La commission de surperformance est prélevée après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels de la part.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM.

Performances passées

Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2023

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. Ces frais intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

La performance du FCP est calculée coupons et dividendes nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Le fonds a été créé le 4 mai 2022.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de Quadrille Capital- 16, place de la Madeleine - 75008 - Paris.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de Quadrille Capital ou sur le site internet et sur les sites d'informations financières.

Le fonds dispose de plusieurs catégories de parts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de QUADRILLE CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion QUADRILLE CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/12/2022.